

BROUILLARD, BIBEAU, GARIÉPY & ASSOCIÉS**AVOCATS - LAWYERS**

«Société nominale (de dépenses) d'avocats»

Montréal, le 28 mai 2015

Me Richard Brouillard, B.A. LL.B.
Me Normand Bibeau, LL.L.
Me Chantale Gariépy, LL.B.
Me Georges Jabbouri, LL.B.
Me Pierre Joyal, LL.L.
Me Bouchra Zaïm-Sassi, LL.B.
Me Hanan Mrani, LL.B.
Me Manon Bélanger, LL.B.
Me Claude Boucher, LL.B.
Me Isabelle Patoine, LL.B.
Me Steeve Rancourt, LL.B.
Me Cynthia Chénier, LL.B.
Me Annik Magri, LL.B.
Me Golshad Darroudi, LL.B.

Me Sonia LeBel, procureure en chef
**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET
LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS DANS
L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (CEIC)**
600, rue Fullum, sous-sol secteur 0570
Montréal (Québec) H2K 3L6

Objet : Préavis en vertu de l'article 82 des règles de
procédures de la CEIC/Monsieur François Cantin
Notre dossier : NB-2015-038

Chère collègue,

Comme vous le savez déjà, le soussigné représente monsieur François Cantin qui fut maire de la Ville de Blainville de novembre 2005 à novembre 2013 et Chef du parti politique Vrai Blainville-Équipe Cantin jusqu'en 2013.

Le 1er mai dernier vous avez signé une lettre avisant notre client qu'il était possible que les commissaires tirent, à l'encontre de ce dernier, la conclusion suivante :

«D'avoir obtenu du financement en argent comptant de la part de firmes de génie, notamment de la part de Tecsuit, et ce par l'intermédiaire de Dominic Cayer.»

Au nom monsieur Cantin, je vous ai transmis, dans les délais, une déclaration d'intention de faire une preuve et des représentations conformément aux articles 82 et 84 des règles de procédures de la CEIC.

Le soussigné ainsi que monsieur François Cantin comprenons que la conclusion projetée à l'encontre de ce dernier se fonde sur le témoignage rendu à la CEIC les 21 et 22 mai 2013 par monsieur Roger Desbois, à titre d'ex-représentant de la firme Tecsuit devenue ensuite Aecom.

En guise de preuve, je vous ai transmis sur support CD un extrait vidéo de la séance du Conseil de la Ville de Blainville tenue le 28 mai 2013. Cette

84, rue Notre-Dame Ouest
Bureau 301
Montréal (Québec)
H2Y 1S6

séance était présidée par monsieur Cantin, alors maire de la Ville de Blainville.

Cette déclaration publique détaillée de monsieur Cantin est déterminante en ce qu'elle contredit directement, avec beaucoup de détails, la conclusion potentielle annoncée dans votre lettre du 1er mai 2015. Cette déclaration publique détaillée s'appuie notamment sur des informations que monsieur Cantin a obtenues de la Ville de Blainville, en qualité de maire de celle-ci.

Plus encore, cette déclaration fait état d'une rencontre entre monsieur Cantin et des enquêteurs de la CEIC laquelle a été rendue publique par lui-même, le 28 mai 2013 et donc après le témoignage des 21 et 22 mai 2013 de Roger Desbois devant la CEIC. Cette rencontre avec monsieur Cantin a eu lieu le 20 mai 2013 soit le jour précédent le début du témoignage de Roger Desbois devant la CEIC. Bien que je l'aborderai plus amplement ci-après, la prémisse de cette rencontre était de valider des aspects du témoignage de Roger Desbois considérant qu'il existait des doutes importants quant à la véracité de ce témoignage.

Avec respect pour la Commission et ses commissaires, je suis d'avis que la conclusion annoncée dans votre lettre du 1er mai 2015 ne peut être tirée à l'égard de monsieur Cantin.

En fait, je comprends que cette conclusion envisagée par les commissaires s'infère du seul témoignage rendu par monsieur Roger Desbois ainsi que des pièces produites par ce dernier.

Or, ce témoignage et les pièces produites ne permettent absolument pas d'inférer quelque conclusion crédible et digne de foi à l'endroit de monsieur François Cantin, et ce pour les motifs ci-après exposés:

A. RENCONTRES DU 20 MAI 2013 AVEC LES ENQUÊTEURS DE LA CEIC

Monsieur Cantin a rencontré deux fois les enquêteurs de la CEIC avant le témoignage de Roger Desbois à la CEIC.

L'objet des visites des enquêteurs de la CEIC était de vérifier des aspects du témoignage de Roger Desbois parce qu'ils en doutaient selon leurs propres dires.

Si le seul témoignage de Roger Desbois suffisait, pourquoi avoir fait cette démarche auprès de monsieur Cantin ? La réponse est que les allégations de Roger Desbois quant à monsieur Cantin, son parti et la Ville de Blainville n'étaient pas corroborées et ne le sont toujours pas.

Monsieur Cantin a nié et contredit les allégations de Roger Desbois à son égard, à l'égard de l'octroi des contrats de la Ville de Blainville et à l'égard du parti politique qu'il dirigeait. Je vous réfère aux notes desdits enquêteurs de la CEIC et au témoignage public qu'en a fait monsieur Cantin lors de la séance public du conseil municipal du 28 mai 2013 dont l'enregistrement vous a été communiqué.

À elles seules, ces rencontres non corroboratives devraient suffire à la CEIC de ne pas tirer la conclusion projetée contre monsieur Cantin.

B. TÉMOIGNAGE DE ROGER DESBOIS DES 21 ET 22 MAI 2013

En premier lieu, il y a lieu de noter que lors de son témoignage du 21 mai 2013, Roger Desbois n'a pas fait quelques références que ce soit à la Ville de Blainville et/ou à monsieur François Cantin. Conséquemment, aucune conclusion ne peut être tirée du témoignage de Roger Desbois rendu le 21 mai 2013, en lien avec la conclusion projetée et annoncée dans votre lettre du 1er mai 2013.

En ce qui a trait à la journée du 22 mai 2013, le témoignage de Roger Desbois ne peut servir à tirer la conclusion projetée parce que réfuté le 20 mai 2013 par monsieur Cantin auprès des enquêteurs de la CEIC, non corroboré par quiconque, confus et surtout contredit à plusieurs égards.

Quant à ce témoignage du 22 mai 2013, je désire souligner quelques points importants :

- Premièrement, Roger Desbois témoigne à l'effet qu'il a été actif au niveau d'activités collusoires et de financement illégal de parti politique dans la ville de Blainville (page 114). Par contre, les activités collusoires décrites par Roger Desbois dans la Ville de Blainville précèdent 2005 et concernent l'élection de 2005 (page 116) en appui au parti politique adverse au parti politique dont monsieur François Cantin était le chef. En effet, Roger Desbois traite du financement qu'il aurait fait pour l'élection de monsieur Daniel Rathé, lequel était candidat à la mairie pour le Parti de l'action

civique de Blainville (PAC), contre monsieur François Cantin, qui alors était chef du parti politique Vrai Blainville – Équipe Cantin. Les déclarations de Roger Desbois impliquent directement l'administration qui a précédé celle que dirigeait monsieur Cantin soit celle de l'ex-maire Pierre Gingras qui a été maire de la Ville de Blainville et chef du PAC de 1993 à 2005. Par opposition, aucun tel lien direct ne peut être fait entre Roger Desbois et monsieur Cantin ou le parti qu'il dirigeait;

- Deuxièmement, Roger Desbois confirme que la firme d'ingénieurs qui l'employait a continué à oeuvrer pour la ville de Blainville en 2005, 2006 et 2007. Cela est contraire à son propos à l'effet que la seule façon pour sa firme de pouvoir travailler dans une ville comme la ville de Blainville était de contribuer à la caisse électorale du parti politique que monsieur Cantin dirigeait. Cette dernière affirmation est fautive puisqu'il s'est avéré que la firme Tecsalt-Aecom a travaillé sans interruption à la ville de Blainville de 1999 à 2011, soit pendant toute la période analysée par la CEIC, tel que détaillé à la pièce 63P-702. Contrairement aux allégations de Roger Desbois, il n'avait pas à contribuer une somme d'argent pour être «présent» après 2009 puisqu'il n'a jamais été absent entre 2005 et 2009. Roger Desbois parle en terme d'absence et de présence et la pièce 63P-702 contredit cette prétention. Selon la logique de Roger Desbois, aucun contrat ne lui aurait été attribué après les élections de 2005. La pièce 63P-702 démontre le contraire. Surtout, les procès-verbaux et résolutions du conseil de la Ville de Blainville ayant servi à la confection de la pièce 63P-702 démontrent hors de tout doute que des nouveaux mandats ont été donnés à la firme d'ingénieurs de Rogers Desbois entre 2005 et 2009. J'invite la CEIC à les réviser pour s'en convaincre et incidemment contredire le témoignage de Roger Desbois;
- Quatrièmement, la pièce 63P-702 démontre sans l'ombre d'un doute, qu'à compter de l'année 2005, le conseil municipal dirigé par monsieur François Cantin a clairement opté pour mettre un terme à des activités collusionnaires avouées par Roger Desbois pour favoriser l'octroi de contrats à une pluralité de firmes d'ingénieur. La Ville de Blainville a manifestement mis un terme à une situation d'exclusivité qui bénéficiait principalement aux firmes Dessau et Tecsalt. Elle ne pouvait le faire autrement qu'en invitant de nouvelles firmes d'ingénieur. Dans le contexte où Tecsalt a continué à oeuvrer pour la Ville de Blainville et dans le contexte de la mise en place d'un bassin de référence élargi et non exclusif en terme de fournisseurs de services d'ingénierie, il ne peut donc y avoir de corrélation entre

- l'allégation d'un financement électoral survenu en 2009 et le maintien de contrats à la firme Tecslut;
- Cinquièmement, la conclusion défavorable projetée ne peut être adressé à monsieur Cantin à titre de maire de la Ville de Blainville ou de chef du parti politique Vrai Blainville-Équipe Cantin dans le contexte où Roger Desbois admet lui-même, ne pas connaître l'équipe dirigée par monsieur Cantin et monsieur Cantin lui-même. Tout au long de son témoignage, Roger Desbois confirme n'avoir jamais rencontré monsieur Cantin pour des mandats, ni même discuté avec ce dernier à ce sujet, ou encore avec un dirigeant ou un élu de son parti politique. La seule fois où il parle de l'équipe politique de monsieur Cantin c'est à la page 123, et c'est pour dire qu'il la connaît moins que « l'Équipe de monsieur Gingras » (page 124) avec qui il avait des relations directes;
 - Sixièmement, Roger Desbois témoigne (page 124) que la plupart de ses mandats à la Ville de Blainville provenait de dossiers de promoteurs. La CEIC n'a pas relevé ou souligné cet aspect dans le cadre de la pièce 63P-702. Les dossiers promoteurs peuvent varier considérablement d'une année à l'autre selon l'identité du promoteur, leur volonté de traiter avec une firme d'ingénieurs plutôt qu'une autre et les projets domiciliaires qui avaient cours entre 1999 et 2011. Il s'agit d'un facteur de variance à considérer;
 - Septièmement, Roger Desbois énonce clairement qu'aucune promesse ne lui a été faite reliée au prétendu financement qu'il aurait fait par l'intermédiaire de monsieur Dominic Cayer (page 125);
 - Huitièmement, à supposer même que Roger Desbois aurait donné une somme d'argent à monsieur Dominic Cayer, ce qui est nié, aucun lien ou inférence ne peut être fait quant à la destination de cette somme à l'égard de François Cantin et du financement politique du parti politique qu'il dirigeait. Rien ni personne n'a pu corroborer cette allégation qui au demeurant, est très surprenante dans les circonstances où Roger Desbois a dit avoir pris cette somme d'argent dans ses fonds personnels et fait cela pour des projets futurs à la Ville de Blainville en vue de l'élection de novembre 2009. Cela est inconséquent avec le fait que Roger Desbois aurait pris sa retraite en 2010 (page 15 des notes du 21 mai 2013);
 - Neuvièmement, il importe aussi de souligner un autre élément important. Par contre, ma révision des notes sténographiques des audiences tenues les 21 et 22 mai 2013, révèle qu'une bonne partie du témoignage de Roger Desbois a été caviardée. Il appert de la section du témoignage de Roger Desbois concernant cette partie caviardée, qu'il a fait grand état du fait qu'il calculait comme étant

des contributions à des partis politiques, les sommes qu'il investissait dans les activités de représentation en soutien à certaines activités caritatives. Il a spécifiquement nommé, lors de son témoignage du 22 mai 2013, avoir considéré des montants donnés à des organismes tels que *Les petits chanteurs de Laval*, des sommes qu'il comptabilisait comme étant du financement électoral. Ce point a été évoqué le 22 mai 2013 vers 11h03 au minutage approximatif de 89:03. Vous verrez de la déclaration publique du 28 mai 2013 de monsieur Cantin que Roger Desbois a contribué à de nombreuses activités caritatives entre 2005 et 2012 à la Ville de Blainville. La somme totale investie dans des activités à Blainville correspond au montant évoqué par Roger Desbois dans son témoignage. Rien ne permet d'exclure la possibilité que Roger Desbois a comptabilisé ses dons de nature caritative à Blainville comme étant du financement relié à la politique municipale;

- Dixièmement, le témoignage de Roger Desbois et la preuve déposée à la CEIC ne contiennent aucune corroboration quant à la destination des sommes qu'il témoigne avoir données pour du financement politique en la ville de Blainville. Il demeure un trou béant dans cette allégation. Si une somme a été donnée, où est-elle et à quoi a-t-elle servi si encore elle a servi ? Dans ce contexte où la destination finale des sommes supposément remise n'a jamais été démontrée, aucune conclusion ne peut raisonnablement être tirée contre monsieur Cantin.

C. DÉCLARATION DE MONSIEUR CANTIN LORS DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2013

Monsieur François Cantin a publiquement dénoncé et contredit les propos de Roger Desbois lors de la séance du Conseil de la Ville de Blainville tenue le 28 mai 2013. Outre cette dénonciation sans équivoque, il a notamment confirmé que :

- Entre 2005 et 2011, Tecslut avait eu pour plus de 2,9 millions de dollars de contrats ce qui contredit directement les allégations de Roger Desbois;
- Entre 2007 et 2012, Roger Desbois avait contribué pour environ 12 950\$ à diverses activités caritatives liées à la Ville de Blainville ou des organismes soutenus par elle ce qui correspond au montant allégué par lui en terme de contribution;

D. MANDATS AUX INGÉNIEURS PIÈCE 63P-702

La CEIC doit reconsidérer la pièce 63P-702 et les documents qui ont servis à sa confection.

Cette pièce démontre hors de tout doute à quel point François Cantin et le conseil municipal qu'il dirigeait ont posé un geste qui doit être vu positivement par la CEIC. La Ville de Blainville a mis fin à un système collusionnaire et s'est assurée de traiter avec une pluralité de firme d'ingénieurs. De toute évidence, deux firmes d'ingénieurs ont écopés de cette décision courageuse soit la firme Dessau et la firme Tecsub, lesquels ont perdus leur exclusivité malsaine. Le témoignage de Roger Desbois doit être apprécié dans ce contexte.

Plus encore, Roger Desbois a menti.

À la page 119 de son témoignage, il affirme que « les seuls mandats que nous avons eus, en deux mille six (2006) et deux mille sept (2007), c'était les mandats qui se terminaient, qu'on avait obtenus auparavant ». Selon Roger Desbois, Tecsub n'aurait eu aucun nouveau mandat en 2006 et en 2007. La pièce 63P-702 démontre que cela est faux et pour s'en convaincre il suffit notamment de consulter les procès-verbaux de la Ville de Blainville pour les années 2006 et 2007. Alors qu'un seul mandat suffirait pour contredire les propos de Roger Desbois, il s'avère que ces procès-verbaux contiennent de nombreuses résolutions octroyant de nouveaux mandats à Tecsub. Je soumets que cette question est déterminante car elle prouve que Roger Desbois a menti et aussi que son raisonnement est faux quant à l'octroi des contrats à Blainville sous l'administration de François Cantin.

E. CONCLUSION

Pour tous les motifs précédemment mentionnés, force est de constater que la conclusion projetée contre Monsieur François Cantin n'a pas sa raison d'être.

La firme Tecsub-Aecom a toujours eu des mandats en la ville de Blainville et elle a continué d'en avoir après la première élection de monsieur François Cantin en 2005.

À partir de 2005, le Conseil municipal de la Ville de Blainville a choisi de faire affaire avec une pluralité de firmes d'ingénieurs, contrairement à ce qui se faisait auparavant.

Roger Desbois et la firme Tecslult-Aecom avaient l'exclusivité des mandats d'ingénierie avec la firme Dessau sous l'administration qui a précédé celle dirigée par monsieur Cantin. En mettant un terme à cette situation malsaine, il ne faut pas être surpris de voir des personnes comme Roger Desbois vouloir mettre à mal l'héritage politique de monsieur François Cantin.

S'il s'avérait, ce qui est vivement nié, que Roger Desbois ait remis une somme d'argent à monsieur Dominic Cayer, rien ne permet de croire que cette somme a servi à du financement électoral en faveur d'un parti politique que dirigeait monsieur François Cantin. Rien ne permet de soutenir que François Cantin ait été au fait de cette situation de quelque manière que ce soit. Roger Desbois n'a pas témoigné qu'il avait eu des communications avec monsieur Cantin ou qu'il ait bénéficié de promesses avec quiconque quant à l'octroi des contrats par la Ville de Blainville entre 2005 et 2013. La réalité est que Roger Desbois a avoué comptabiliser des sommes versées à des organismes de bienfaisance comme du financement relié à la politique municipale.

S

Enfin, le témoignage de Roger Desbois démontre qu'il n'avait pas de relations avec monsieur François Cantin ou avec les dirigeants et ou les élus du parti politique Vrai Blainville - Équipe Cantin. Cette absence de relation n'a pas privé Tecslult-Aecom d'obtenir de nouveaux mandats de 2005 à 2011.

Avec tout respect, je soumets que le témoignage non corroboré, contredit et mensonger de Roger Desbois n'implique absolument pas monsieur François Cantin et qu'incidemment aucune conclusion ne peut être tirée à son égard en raison de ce témoignage.

Veuillez recevoir, chère collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Normand Bibeau, avocat